

DEPARTEMENT VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT APT
DELIBERATION N°2016/006

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président
Syndic titulaire : PELISSIER Laurence – HONORAT Guy – PECOULT Jocelyn
Excusé : PONCET Norbert – DEVINE Marc
Syndic suppléant : - LIENS Charles
Excusé : M. OLIVIER Denis

L'an deux mille seize et le vingt-huit avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :
Convention avec M et Mme GUILLEN

=====

Le Président expose : l'ASCO du Cabedan Neuf réalise les travaux de modernisation des irrigations du quartier Bel Air sur la commune des Taillades par les entreprises LUBERON TP et REYNIER TP.

Dans le cadre de ces travaux, ces entreprises doivent passer sur les parcelles de M et Mme GUILLEN pour poser une canalisation en bi orienté de diamètre 200 mm.
 Ces travaux vont également causer une perte de récolte pour M.GUILLEN, sur les deux parcelles concernées par ce projet.
 Après discussion avec M et Mme Guillen, un accord à hauteur de 5 000 € a été trouvé à titre d'indemnisation.

Afin de définir les droits et devoirs de chacune des parties, un projet de convention a été rédigé et il convient au comité de syndical d'autoriser le président à signer cette convention, dont le contenu a été validé.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale autorise le président à signer cette convention et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

La convention est jointe en annexe de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
 Pour copie conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20160428-2016-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2016
 Publication : 27/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
 par délégation

Pièce jointe :
 Convention GUILLEN



Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre


